

Département des
Pyrénées-Orientales

Arrondissement de
Céret

Canton de :
Prats-De-Mollo

Domaine : **7**
Sous-Domaine :
7.1

Objet : **Ouverture
sur BP Com 2022
Opération 110
« Maison pour les
activités de pleine
nature et les
patrimoines
locaux »**

Nombre de
conseillers
municipaux en
service est de :
six

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
01/12/2022

AFFICHAGE EN DATE
DU :
01/12/2022

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :
12/12/2022

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE :

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – LEGALITE – FRATERNITE

N°2022/50

Commune de LAMANERE 66230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt-deux, le huit décembre à neuf heures, le conseil Municipal de la Commune de LAMANERE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Gisèle JUANOLE.

Présents : Messieurs Laille Jean-Paul, CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude, Madame Démoulin Pierrette.

Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur Laille Jean-Paul.

Madame le Maire, avise son assemblée, de créer en urgence, un nouveau programme n°110, sur le budget primitif 2022, à la suite de réception de factures à régler concernant le projet du Plaçot.

Opération n°=110 intitulée « Maison pour les activités de pleine nature et les patrimoines locaux ».

Après discussion, le conseil municipal approuve et vote l'opération nouvelle, à l'unanimité des membres présents.

*Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.*

Lamanère, le 08 décembre 2022

Le Maire,
Gisèle JUANOLE



Juanole